

Avis du Comité Scientifique Covid 972

Validé en séance du : 21 avril 2020

Objet : priorisation des tests diagnostiques

Considérant qu'à ce jour, les seuls tests disponibles utilisent la technique de RT-PCR,

Considérant que la capacité quotidienne de tests est actuellement de 150 à 200 tests (2 laboratoires) et qu'elle pourrait passer à 350 à partir de la semaine 17 (3 laboratoires),

Considérant que les marges de progression de RT-PCR quotidienne sont limitées,

Considérant que le test en RT-PCR sur un prélèvement naso-pharyngé donne 35 % de résultats faussement négatifs.

Le comité scientifique recommande

Que les tests en RT-PCR soient proposés aux personnes symptomatiques¹ :

- prioritairement aux personnes susceptibles de faire une forme grave de la maladie :
 - les personnes âgées de 70 ans et plus,
 - les patients aux antécédents cardiovasculaires,
 - les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale,
 - les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée,
 - les diabétiques non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie,
 - les malades atteints de cancer sous traitement,
 - les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise,
 - Les malades drépanocytaires (SS, SC, S-bêta thal et autres formes graves),
 - les malades atteints de cirrhose (stade $\geq$ 2B),
 - les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m²),
 - les femmes enceintes ;
- prioritairement aux professionnels de santé, aux personnes assurant des fonctions essentielles pour la vie publique (sûreté et sécurité publique, établissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées, etc.) ;

¹ Personne symptomatique = personne avec fièvre ou sensation de fièvre, toux, autres signes respiratoires, autres signes d'infection virale, signes de décompensation d'une pathologie sous-jacente, tout nouveau symptôme notamment chez la personne âgée.

- prioritairement aux personnels et résidents des collectivités fermées (établissements sociaux et médico-sociaux, prison, ...), mais avec la possibilité d'étendre les tests aux personnels et résidents ne présentant pas de symptômes à partir d'un premier cas positif détecté ;
- prioritairement à tous les voyageurs arrivant en Martinique.

Que les tests en RT-PCR soient proposés aux personnes asymptomatiques ayant eu un contact étroit avec un cas confirmé ou probable selon le degré de risque évalué par le médecin prescripteur.

Que les tests en RT-PCR soient appliqués systématiquement à tous les voyageurs en fin de quatorzaine.

Que des tests faisant appel à d'autres technologies (sérologie notamment) soient accessibles le plus rapidement possible en Martinique,

Que ces tests, qui devront être simples et rapides, soient très largement mis à disposition de la population dès que possible,

Qu'une nouvelle stratégie soit mise en œuvre dès lors que ces nouveaux tests seront disponibles.